

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 3 avril 2017 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2017-04-108 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 21 h 30, pour laquelle les élus renoncent à l'avis de convocation. Tous les membres du conseil sont présents à cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2017-04-109 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 avril 2017

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

- Construction d'un garage municipal

Adoptée.

2017-04-110 Mandat à l'architecte : Modification des plans du garage municipal

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de mandater l'architecte André Gagné pour modifier les plans pour le garage municipal.

La grandeur du bâtiment sera modifiée et le garage municipal aura une dimension de 30' x 30'.

Le maire et la directrice générale sont mandatés pour fournir le nom des cinq entrepreneurs désignés à qui l'architecte devra transmettre les invitations.

Adoptée.

2017-04-111 Modifications au projet de construction du garage municipal

Attendu que le conseil a procédé à un appel d'offres lancé le 8 mars 2017 auprès de quatre entrepreneurs pour la construction d'un garage municipal d'une dimension de 30' x 40' conformément aux plans et devis préparés par l'architecte André Gagné;

Attendu qu'un seul entrepreneur a répondu à l'invitation, soit Construction Pierre Beaulieu Inc., et que le prix soumis est de 97 876.66 \$;

Attendu que ce prix dépasse largement l'estimé budgétaire prévu par les élus municipaux;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les dimensions de la construction projetée et de ce fait, les plans et devis pour un coût se rapprochant davantage du budget prévu;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de retourner en appel d'offres sur invitation, suivant les nouveaux plans et devis qui seront préparés par l'architecte André Gagné, en modifiant la grandeur du garage pour un bâtiment d'une dimension de 30' x 30'.

Ce nouvel appel d'offres par invitation sera transmis à cinq entrepreneurs.

Adoptée.

2017-04-112 Vérifications légales et administratives

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement que la directrice générale soit mandatée pour valider tous les impacts administratifs du programme TECQ dans lequel le projet de construction du garage est inscrit et s'assurer que la reprise de l'appel d'offres conformes aux dispositions applicables.

Adoptée.

2017-04-113 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 21 h 50.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.